
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR25.30PR
concernant
une demande de crédit complémentaire extraordinaire de
CHF 190'000.- au budget 2025 pour le projet « Jardins du
Casino 2025 »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 27 octobre pour l'étude du préavis cité en titre.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Olivier JAQUIER, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Juan RAMIREZ, Laurent ROQUIER, excusé, remplacé par Lionel BILLAUD, Ervin SHEU, Raluca VILLARD et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. La Commission les remercie pour leur présentation, ainsi que pour les informations et éclaircissements fournis.

Le 8 mai 2025, la Municipalité a adressé une communication au Conseil communal portant sur une dépense urgente pour le projet « Jardins du Casino 2025 ». Elle soulignait la nécessité d'agir vite pour pouvoir occuper l'espace avant l'été, engager rapidement les négociations et conclure différents contrats en lien avec les infrastructures envisagées sur le site. Le coût total était alors estimé à maximum CHF 200'000.-, incluant la gestion et de l'animation du site par un mandataire. Ce projet n'était pas inscrit au budget 2025 et n'a pas pu être anticipé, puisqu'il a été rendu nécessaire par l'évolution de la situation liée au deal de rue des mois précédents.

Le projet mis en œuvre durant l'été 2025 (du 9 mai au 31 août) a nécessité l'installation par la Ville de nouvelles infrastructures provisoires (terrains de pétanque, tables de ping-pong, terrain de street floorball, casiers connectés). Un mandataire local a été chargé d'installer du matériel, d'animer l'espace et d'assurer une offre de petite restauration, ainsi que de proposer ponctuellement des animations sportives et culturelles, en collaboration avec le restaurant La Grange. Le projet impliquait également la fermeture du site en dehors des heures d'ouverture, l'amélioration de l'éclairage, la surveillance, divers aménagements complémentaires ainsi que les actions de communication.

Le crédit complémentaire extraordinaire au budget 2025 demandé via ce préavis, porte sur un montant de CHF 190'000.-.

Selon le bilan financier détaillé présenté à la Commission, les dépenses totales devraient finalement s'élever à environ CHF 152'000.-, soit CHF 38'000.- de moins que le crédit demandé (voir détails dans le tableau en page suivante).

Les raisons de cette bonne nouvelle (d'un point de vue financier) s'expliquent ainsi :

- L'aménagement de la Kipole prévu n'a pas été réalisé par manque de temps et de ressources humaines allouées à ce projet,
- Des économies ont été réalisées sur les animations culturelles et sportives, grâce aux associations partenaires qui les ont fournies bénévolement ou à des tarifs modestes.

Nature de la dépense	Budget PR.25.30PR	Dépenses au 22.10.2025		Différence
		Effectif	Prévisions	
Terrains de pétanque	1'500	1'586	0	-86
Table tennis de table	10'000	8'805	0	1'195
Casier connecté en location	0	0	0	0
Plancher floorball	15'000	14'472	0	528
Aménagement bâtiment de la Kipole	15'000	0	0	15'000
Déplacement déchetterie	3'000	0	3'000	0
Suppression parc à chiens	2'000	0	2'000	0
Amélioration éclairage et frais énergies	12'500	331	12'169	0
Mandat Jumpark	65'000	64'700	300	0
Fermeture de la zone	10'000	6'394	3'000	606
Surveillance	30'000	22'145	0	7'855
Animations culturelles et sportives	14'000	4'035	0	9'965
Communication et signalétique	5'000	3'643	0	1'357
Divers et imprévus	6'000	0	5'000	1'000
Total arrondi (CHF)	190'000	151'579		38'421

La Commission des finances salue la transparence dans la présentation du bilan financier et souhaiterait qu'un bilan plus global soit communiqué au Conseil Communal, comprenant un retour d'expérience notamment sur la fréquentation du lieu et l'impact du dispositif au regard des objectifs de dynamisation du Centre-ville et de lutte contre le deal de rue.

La Municipalité a indiqué vouloir reconduire le projet en 2026, un montant de CHF 100'000.- a été porté au budget 2026. Par ailleurs, les infrastructures achetées par la Ville (notamment les tables de ping-pong) pourront être réutilisées.

Enfin, il convient de préciser que, contrairement à ce que pourrait laisser croire la mention erronée « 7. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE » en page 3 du préavis, ce crédit complémentaire ne relève pas de ce dicastère mais bien du budget de l'Administration générale, plus précisément du compte n° 01200.3130.00 relatif à la Municipalité.

Conclusion :

La Commission des finances n'a pas été totalement convaincue du caractère urgent de cette dépense et tient à rappeler que les crédits complémentaires doivent être réservés aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Elle accueille comme une bonne nouvelle le fait que les dépenses effectives du projet « Jardins du Casino 2025 » s'élèvent finalement à environ CHF 152'000.- au lieu des CHF 190'000.- prévus dans le présent préavis, soit une réduction de CHF 38'000.-.

Elle émet le vœu que la Municipalité communique au Conseil communal un bilan global du projet portant notamment sur la fréquentation et sur l'atteinte des objectifs.

C'est à l'unanimité de ses membres moins une abstention, que la Commission des finances, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Juliana LEON GIRALDO, Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Juliana Leon Giraldo', written in a cursive style.

Yverdon-les-Bains, le 20 novembre 2025